



Identification du pouvoir
adjudicateur :
SYMSAGEL (EPTB-Lys)
32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax. 03 21 54 72 61
symsagel@sage-lys.net
www.sage-lys.net

Représentant légal du pouvoir
adjudicateur et de l'entité
adjudicatrice :
M. Le Président du
SYMSAGEL

Service acheteur :
Services généraux

Numéro d'ordre du marché
2014-2

ATTENTION
LE PRESENT DOCUMENT INTITULE
« CONTRAT » CONSTITUE LE CAHIER
DES CHARGES ET L'ACTE
D'ENGAGEMENT.
IL DEVRA ETRE RETOURNE DÛMENT
REPLI ET N'AURA DE VALEUR
CONTRACTUELLE QU'APRES
ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE
REPRESENTANT LEGAL DU POUVOIR
ADJUDICATEUR.

CONTRAT

**Objet du marché :
Impression, routage et distribution de
bulletins et plaquettes d'information**

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur le Président
du SYMSAGEL

Sommaire

1 - Acte d'engagement	4
2 - Objet et durée du marché	5
2.1 - Objet de la consultation	5
2.2 - Forme du marché	5
2.3 - Structure du marché.....	5
2.3.1 - Marché à bons de commande	5
2.3.2 - Durée du marché	5
2.4 - Caractéristiques techniques	5
3 - Documents contractuels	6
3.1 - Pièces particulières	6
3.2 - Pièces générales	6
4 - Modalités de commande et délais de livraison.....	6
4.1 - Modalités de commande - Marché à bons de commande	6
4.2 - Délais de réalisation et de livraison	6
5 - Conditions de conditionnement, de livraison ou d'exécution	7
5.1 - Emballage	7
5.2 - Conditions de livraison.....	7
5.3 - Transport	7
5.4 - Lieu de livraison.....	7
6 - Opérations de vérifications - Décisions après vérifications.....	7
6.1 - Vérifications	7
6.2 - Admission	7
6.3 - Insatisfaction	7
7 - Modalités de détermination des prix	8

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur le Président
du SYMSAGEL

7.1 - Nature du prix.....	8
7.2 - Caractère du prix	8
7.3 - Variation éventuelle du taux de TVA.....	8
8 - Acomptes et paiements partiels	8
9 - Paiement et établissement de la facture	8
9.1 - Mode de règlement	8
9.2 - Présentation des demandes de paiement	8
9.3 - Paiement.....	9
10 - Retard de livraison - Pénalités de retard.....	9
10.1 - Retard de livraison	9
10.2 - Pénalités de retard	10
11 - Cession	10
12 - Assurances	10
13 - Résiliation	10
14 - Dérogations aux documents généraux.....	10
15 - Loi applicable	10
16 - Spécifications techniques.....	10

1 - Acte d'engagement

Je soussigné,

Nom et Prénom :	
-----------------	--

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise

Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
--	--

Téléphone :	
-------------	--

Ou

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : (1)	
--	--

Au capital de :	
-----------------	--

Ayant son siège social à :	
----------------------------	--

Téléphone :	
-------------	--

Immatriculé(e) à l'INSEE :	
----------------------------	--

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
---	--

Code d'activité économique principale (APE) :	
---	--

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés : (2)	
--	--

(1) - Intitulé complet et forme juridique de la Société

(2) - Remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers »

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à remplir les conditions ci-dessus définies, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite des offres.

Certifie sur l'honneur :

- ne pas être soumis à l'interdiction de soumissionner aux marchés publics,
- ne pas être condamné en application de l'article 27 de la loi 97-210 du 12 mars 1997,
- être en règle avec les stipulations du Code du travail mentionnées dans le Code des Marchés Publics et en particulier avec les articles R.324-4, R.324-7 et R.341-30,
- être en mesure de produire tous les justificatifs à tout moment à la demande de la collectivité.

2 - Objet et durée du marché

2.1 - Objet de la consultation

La consultation porte sur la prestation suivante : **Impression, routage et distribution de bulletins et plaquettes d'information.**

Impression : - de la lettre d'information du SYMSAGEL et de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys sur une fréquence bi-annuelle ;
- de plaquettes d'information diverses.

Routage et distribution (mise sous pli et envoi ou livraison des documents imprimés) aux différents destinataires joints en annexe selon listing fourni au cas par cas par le SYMSAGEL avec le bon de commande.

2.2 - Forme du marché

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée telle que définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent contrat est un contrat unique, composé d'un seul lot dès lors qu'il s'agit d'une prestation unique.

2.3 - Structure du marché

2.3.1 - Marché à bons de commande

Le contrat est un marché à bons de commande. Le montant annuel estimatif est situé entre 15 000,00 euros hors taxes et 40.000,00 euros hors taxes.

2.3.2 - Durée du marché

Le marché est passé à compter de la date de notification du présent contrat au titulaire ou à défaut au plus tôt le 1^{er} avril 2014 pour une durée d' 1 an.

Les clauses de résiliation sont précisées à l'article 13 du présent contrat.

2.4 - Caractéristiques techniques

Elles sont reprises dans les bordereaux de prix et correspondent aux chartes graphiques de la collectivité : SYMSAGEL et CLE du SAGE de la Lys.

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur le Président
du SYMSAGEL

3 - Documents contractuels

Le contrat est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

3.1 - Pièces particulières

- le présent document valant acte d'engagement et ses annexes (barèmes ou tarifs et mises à jour successifs) dûment signés et complétés ;
- les bordereaux de prix ;
- le règlement de la consultation ;
- les bons de commande établis en cours d'année ;
- les chartes graphiques du SYMSAGEL, de la CLE du SAGE de la Lys.

3.2 - Pièces générales

Tous textes en vigueur ou à paraître concernant la réglementation sur les prestations faisant l'objet dudit contrat et notamment le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (arrêté du 19 janvier 2009).

Les pièces générales bien que non jointes au marché sont réputées bien connues des parties contractantes qui leur reconnaissent expressément le caractère contractuel dans leur édition la plus récente connue au premier jour du mois d'établissement des prix.

4 - Modalités de commande et délais de livraison

4.1 - Modalités de commande - Marché à bons de commande

Les commandes seront passées tout au long de l'année et s'effectueront au fur et à mesure des besoins par un ordre de commande confirmé par fax ou par mail délivré par le service et précisera :

- la référence du client,
- la désignation des fournitures,
- la quantité commandée,
- la liste des destinataires et les modalités de routage et de livraison,
- le nom du service à facturer.

La personne habilitée à signer le bon de commande annuel est : Monsieur le Président du SYMSAGEL ou toute autre personne dûment habilitée par lui par délégation.

4.2 - Délais de réalisation et de livraison

Les délais de réalisation de la prestation et de livraison devront être précisés par les candidats et seront rendus contractuels.

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur le Président
du SYMSAGEL

5 - Conditions de conditionnement, de livraison ou d'exécution

5.1 - Emballage

Les fournitures demandées seront livrées dans des emballages résistants au transport.

5.2 - Conditions de livraison

Le SYMSAGEL sera destinataire d'un bon de livraison global reprenant le nombre exact de documents livrés par destinataire afin de faciliter le contrôle de la facturation à venir.

5.3 - Transport

Les fournitures sont livrées à destination sous la responsabilité du titulaire jusqu'à réception par le représentant de l'autorité compétente en application du CCAG FCS.

5.4 - Lieux de livraison

Les adresses de livraison sont jointes au bordereau de prix unitaires.

6 - Opérations de vérifications - Décisions après vérifications

6.1 - Vérifications

Les vérifications quantitatives et qualitatives sont effectuées après la livraison ou lors de l'exécution de la prestation dans les conditions prévues au chapitre 5 du CCAG fournitures courantes et services.

Si le produit livré n'est pas conforme à la commande ou aux spécifications en vigueur, le titulaire devra à ses frais, dans un délai maximal de 48 heures après notification du rejet, procéder à l'échange du produit.

6.2 - Admission

Suite aux vérifications, les décisions d'admission, de réfaction, d'ajournement ou de rejet sont prises dans les conditions prévues au chapitre 5 du CCAG fournitures courantes et services par Monsieur le Président du SYMSAGEL ou par toute autre personne dûment habilitée par lui par délégation.

6.3 - Insatisfaction

En cas d'insatisfaction du produit livré par le titulaire du présent contrat, le SYMSAGEL dispose de 8 jours pour changer d'avis et le restituer. Ce dernier sera remboursé sous forme d'avoir qui sera déduit d'une prochaine facturation ou fera l'objet de l'émission d'un avis des sommes à payer. Cette dernière disposition relève du choix du pouvoir adjudicateur.

Le SYMSAGEL devra en informer le titulaire par l'envoi d'un mail ou d'un fax précisant impérativement :

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur le Président
du SYMSAGEL

- la date de livraison du produit,
- le n° de commande,
- le n° de livraison du produit,
- la (les) référence(s) de(s) article(s),
- les raisons du retour,
- le nom du service à contacter,
- la quantité précise à reprendre.

7 - Modalités de détermination des prix

7.1 - Nature du prix

Le contrat est conclu aux prix unitaires figurant dans le bordereau de prix ci-joint rendu contractuel.

7.2 - Caractère du prix

Les prix indiqués sur le bordereau de prix sont fermes, actualisables en cas de forte variation des prix et non révisables pour la durée du contrat (1 an).

7.3 - Variation éventuelle du taux de TVA

Le taux de TVA à appliquer sera celui en vigueur le jour du fait générateur de cette taxe.

8 - Acomptes et paiements partiels

Les acomptes et paiement partiels définitifs seront versés au titulaire dans les conditions prévues à l'article 11 du CCAG fournitures courantes et services.

9 - Paiement et établissement de la facture

9.1 - Mode de règlement

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 11 du CCAG fournitures courantes et services, le mandatement sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

9.2 - Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes au présent contrat seront établies en un original et deux copies portant, outre les mentions légales, les indications impératives suivantes dans le corps du document :

- les nom et adresse du créancier,
- le n° de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement,
- le n° et la date du contrat ainsi que la date et le n° de bon de commande,

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur Le Président
du SYMSAGEL

- le prix unitaire de la fourniture,
- le détail des fournitures livrées,
- le montant hors TVA des fournitures, éventuellement ajusté ou remis à jour,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total des fournitures livrées,
- la date d'élaboration de la facture,
- et éventuellement le montant du ou des rabais accordé(s).

Les factures seront adressées à l'adresse suivante :

SYMSAGEL - 32, Rue de Paris 62350 SAINT-VENANT

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique en vigueur dans les conditions prévues au chapitre 2 du CCAG fournitures courantes et services.

9.3 - Paiement

La monnaie de règlement est l'euro. La personne publique se libérera des sommes dues au présent contrat en faisant porter le montant au crédit :

COLLER un RIB obligatoirement

10 - Retard de livraison - Pénalités de retard

10.1 - Retard de livraison

Si les fournitures prévues par l'ordre de commande ne sont pas livrées au jour fixé, des pénalités de retard pourront s'appliquer dès que l'article 4.1 du présent contrat n'est pas respecté par la simple constatation par la collectivité.

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur le Président
du SYMSAGEL

10.2 - Pénalités de retard

Le titulaire du présent contrat encourt, par jour de retard dans l'exécution de la prestation et mise en demeure préalable, une pénalité pour retard telle qu'elle est définie à l'article 14 du CCAG FCS. La base de calcul étant le montant total de la commande à honorer toutes taxes comprises.

11 - Cession

Le titulaire du marché ne peut, sous peine de résiliation à ses torts exclusifs, céder ses droits et obligations à une autre société sans l'autorisation écrite du SYMSAGEL.

12 - Assurances

Le titulaire du marché s'engage à payer régulièrement les primes d'assurances et à justifier de la régularité de sa situation sur toute demande du SYMSAGEL.

La société sera assurée auprès d'une compagnie d'assurances pour sa responsabilité civile et en particulier pour les risques liés à la spécificité des prestations du présent marché.

13 - Résiliation

Il peut être mis fin à l'expiration de chaque période, à charge pour la partie qui en prendra l'initiative, d'en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception postal, 3 mois avant la fin de la période en cours.

Le présent contrat peut être résilié à l'initiative du SYMSAGEL dans les conditions stipulées au chapitre 6 du CCAG Fournitures et Services.

En cas de résiliation du marché, quelle qu'en soit la cause, une liquidation des comptes est effectuée ; les sommes restant dues par chacune des deux parties sont immédiatement exigibles.

14 - Dérogations aux documents généraux

L'article 7.2 du présent contrat déroge au chapitre 2 du CCAG fournitures courantes et services.

15 - Loi applicable

En cas de litige entre les parties, la loi française est seule applicable.

Le tribunal administratif de Lille est seul compétent.

Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

16 - Spécifications techniques

Les fournitures livrées devront répondre aux spécifications techniques imposées par la réglementation en vigueur aussi bien française qu'européenne.

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur le Président
du SYMSAGEL

**A compléter
obligatoirement**

Délai de réalisation des prestations
à compter de la réception des fichiers

Nombre de jours

.....

A....., le

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Et cachet de la Société

Nom et qualité du signataire

Fait en un original

A Saint-Venant, le

Représentant du pouvoir adjudicateur

Le Président, André FLAJOLET

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur le Président
du SYMSAGEL

ANNEXE 1 : Répartition de la distribution de SAGE Lys Infos

Lots	Nombre de destinataires
Lots d'1 exemplaire	135
Lots de 3 exemplaires	22
Lots de 5 exemplaires	5
Lots de 10 exemplaires	34
Lots de 15 exemplaires	185
Lots de 20 exemplaires	64
Lots de 50 exemplaires (dont un lot pour les archives du SYMSAGEL)	9
Lots de 100 exemplaires	10
Lots de 120 exemplaires	1
Lots de 150 exemplaires	7
Lots de 180 exemplaires	1
Lots de 190 exemplaires	1
Lots de 200 exemplaires	3
Lots de 250 exemplaires	6
Lots de 400 exemplaires	5



Identification du pouvoir
adjudicateur :
SYMSAGEL (EPTB-Lys)
32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax. 03 21 54 72 61
symsagel@sage-lys.net
www.sage-lys.net

Représentant légal du pouvoir
adjudicateur et de l'entité
adjudicatrice :
M. Le Président du
SYMSAGEL

Service acheteur :
Services généraux

Numéro d'ordre du marché
2014-2

REGLEMENT DE CONSULTATION

**Objet du marché :
Impression, routage et distribution de
bulletins et plaquettes d'information**

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur Le Président
du SYMSAGEL

Sommaire

1 - Objet et durée du marché	3
2 - Procédure applicable	3
3 - Avis de publicité	3
4 - Dossier des soumissionnaires	3
4.1 - Présentation des dossiers	3
4.2 - Délai de remise des offres.....	4
5 - Jugement des offres	4
6 - Compléments d'information	4
7 - Délai de validité des offres.....	4
8 - Documents pouvant être fournis par le soumissionnaire retenu	4

1 - Objet et durée du marché

La consultation porte sur la prestation suivante : **Impression, routage et distribution de bulletins et plaquettes d'information.**

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification.

2 - Procédure applicable

Le présent marché est un marché de services passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3 - Avis de publicité

La présente consultation a fait l'objet d'un avis de publicité :

- par affichage dans le hall du SYMSAGEL,
- mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation via le portail de la collectivité

(www.sage-lys.net rubrique marchés publics) et via le site www.klecoon.com

L'ensemble du dossier de consultation est librement téléchargeable et comprend les éléments suivants :

- le règlement de consultation,
- le contrat valant acte d'engagement et cahier des charges,
- le bordereau de prix,
- la charte graphique du SYMSAGEL et de la CLE du SAGE de la Lys.

4 - Dossier des soumissionnaires

Tous les documents constituant le dossier des soumissionnaires doivent être rédigés en langue française.

4.1 - Présentation des dossiers

Les soumissionnaires présentent leur dossier dans une enveloppe sur laquelle il est précisé le marché pour lequel ils soumissionnent.

L'offre du candidat devra être composée de toutes les pièces contractuelles du dossier visées :

- le règlement de consultation,
- le contrat valant acte d'engagement et cahier des charges,
- le bordereau de prix,
- la charte graphique du SYMSAGEL et de la CLE du SAGE de la Lys.

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur le Président
du SYMSAGEL

Le soumissionnaire devra joindre au dossier le **formulaire DC2** (ancien formulaire DC5) permettant d'évaluer les moyens techniques (équipements de la société...), les capacités financières (déclaration concernant le chiffre d'affaires global de la société des 3 dernières années et celui relatif aux prestations faisant l'objet d'une prestation similaire), les moyens humains (effectif de la société mentionnant la répartition par qualification...), la pertinence, les références des expériences, la qualification (fournir tout certificat de qualification professionnelle en cas de possession...) et l'engagement du candidat en matière de développement durable (fournir tout certificat en cas de possession tel qu' Imprim'vert).

Si le soumissionnaire est en redressement judiciaire, il devra transmettre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

4.2 - Délai de remise des offres

Les offres doivent être parvenues au SYMSAGEL 32, Rue de Paris 62350 SAINT-VENANT avant le **Lundi 17 Février 2014 à 17 H 00.**

5 - Jugement des offres

Les offres seront jugées sur la base des critères suivants :

1°	Le prix	60 %
2°	Les délais de réalisation	40 %

6 - Compléments d'information

Pendant la durée de la consultation, les candidats peuvent, dans le respect des principes généraux de passation des marchés publics, demander des compléments d'information par courrier électronique (symsagel@sage-lys.net) ou par fax (03.21.54.72.61).

7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8 - Documents pouvant être fournis par le soumissionnaire retenu

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander au titulaire du présent contrat, dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la demande, les documents suivants :

- a) les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales (DC7),
- b) une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois,

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur Le Président
du SYMSAGEL

- c) une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires,
- d) le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (CFE) lorsque le candidat n'est pas tenu de s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers s'il n'est pas en mesure de produire les documents mentionnés au a) ou au b) ou lorsque l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (pour les associations, fournir la copie des statuts avec la preuve de l'inscription au Journal Officiel).

A....., le

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Et cachet de la Société

Nom et qualité du signataire

32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. 03 21 54 72 66
Fax 03 21 54 72 61
www.sage-lys.net
e-mail : symsagel@sage-lys.net

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur Le Président
du SYMSAGEL

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

DC2

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement produit, en annexe du DC2, les éléments demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

SYMSAGEL (EPTB-Lys)
32, Rue de Paris
62350 SAINT-VENANT
Tél. : 03.21.54.72.66 – Fax : 03.21.54.72.61 – Mail : symsagel@sage-lys.net

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Impression, routage et distribution de bulletins et plaquettes d'information

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement.

C1 - Cas général :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat.)*

C2 - Cas particuliers :

(Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et pouvant bénéficier d'un droit de préférence en application de l'article 53-IV du code des marchés publics ou postulant à un marché réservé en application de l'article 15 du même code coche la case correspondant à sa situation. Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et fournit les textes relatifs à ce statut.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

**Statut du candidat individuel
ou du membre du groupement**

1. Société coopérative ouvrière de production (SCOP) Indiquer ci-contre la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant la SCOP candidate, ou produire une attestation délivrée par les directions régionales chargées du travail.
2. Groupement de producteurs agricoles Indiquer ci-contre les références de publication au Journal officiel de l'arrêté du ministre chargé de l'agriculture reconnaissant la qualité d'organisation de producteurs du candidat
Pour les candidats européens, produire la liste établie par le ministre chargé de l'agriculture mentionnant le candidat.
3. Artisan ou entreprise artisanale Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers.
4. Société coopérative d'artisans Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers.
5. Société coopérative d'artistes Indiquer ci-contre le numéro d'immatriculation au Centre de Formalités des entreprises, ainsi que la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant le candidat.
6. Entreprise adaptée (L5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail) Produire le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionales chargées de l'emploi et de la formation professionnelle.
7. Etablissement et service d'aide par le travail (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) Indiquer ci-contre la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création.
8. Autres : A préciser

D - Renseignements relatifs à la situation financière du candidat individuel ou du membre du groupement.

D1 - Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global			
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché	%	%	%

D2 - Le candidat fait-il l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente ?

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)

E - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature.

(Joindre, en annexe du DC2, toutes les pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation pour chaque opérateur économique. Apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.)

Désignation du (des) opérateur(s) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque opérateur économique, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de l'adresse de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET.]

F - Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement. (si demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice.)

Cette rubrique concerne exclusivement les marchés publics ou accords-cadres passés pour les besoins de la défense.)

G - Récapitulatif des pièces à fournir à l'appui de la candidature.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le candidat individuel ou le membre du groupement pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

-
-
-
-
-
-

Date de la dernière mise à jour : 15/09/2010.